

PèlerInfo

La lettre d'information du requin pèlerin

Un aileron de requin pèlerin fendant la surface de l'eau peut provoquer crainte, respect ou fascination. Si les rencontres avec cette espèce restent rares, elles peuvent fournir des informations indispensables pour mieux connaître l'espèce et les espaces qu'elle occupe. L'équipe de l'APECS part ainsi en croisade chaque printemps à la recherche d'ailerons pour y fixer des balises et mieux comprendre les déplacements de ces géants aujourd'hui menacés.

N°7 Juin 2015

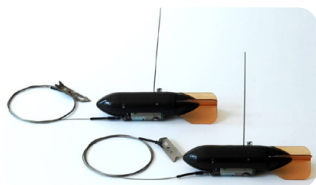
Campagne de terrain 2015 :

Suite à de nombreux signalements et profitant d'une météo favorable, l'association est sortie en mer le 17 avril et a pu croiser la route de deux requins. Malgré plusieurs tentatives, l'équipe n'a pas réussi à marquer le plus gros des deux individus estimé à 8 mètres.



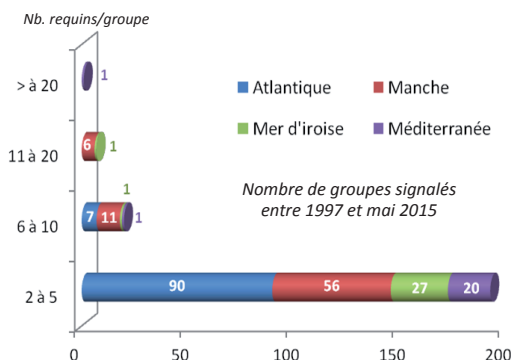
Des clichés ont cependant pu être réalisés pour la photo-identification et quelle surprise en les comparant avec notre base de données ! L'APECS avait déjà croisé la route de cet animal et l'avait même équipé d'une balise de suivi par satellite en avril 2011 ! Malheureusement, depuis début mai, les conditions météorologiques ne sont pas idéales pour prospecter en mer et les signalements sont quasi inexistant.

Nous gardons l'espoir de recevoir de nouveaux signalements en plus d'une belle amélioration de la météo pour tenter de déposer nos deux nouvelles balises SPOT qui permettront de réaliser un suivi des déplacements horizontaux presque en temps réel !



Des requins pèlerins observés en groupes !

Le 19 avril dernier, les douanes aériennes de Hyères signalaient la présence d'un groupe d'une quarantaine de requins pèlerins à une centaine de mille nautiques au large de Marseille. Si les requins pèlerins sont souvent observés seuls ou en petits groupes, un tel phénomène reste exceptionnel dans les eaux françaises. Un précédent rassemblement de 20 individus avait été signalé en 1990 au large de Cap Leucate. En Manche, six groupes entre 11 et 20 individus ont été répertoriés depuis le début du programme de recensement lancé en 1997, l'essentiel dans le rail des Casquets. Nous sommes loin des 918 individus observés au sud-ouest de l'île de Tiree à l'ouest de l'Ecosse en août 2012 !



Groupe de trois requins pèlerins observés en Manche en juillet 2006

En bref ...

Signalez vos observations

La saison n'est pas encore terminée ! Participez au programme national de recensement des requins pèlerins en signalant vos observations par téléphone en temps réel au 06 77 59 69 83 puis en remplissant le formulaire en ligne sur le site Internet de l'APECS (www.asso-apecs.org) !

Premier signalement en Indonésie

L'échouage d'un requin pèlerin au nord-ouest de Bali représente le premier enregistrement de l'espèce dans les eaux indonésiennes (Fahmi and White, 2015) et reste l'un des rares témoignages de la présence du pèlerin dans les eaux tropicales. L'espèce est elle réellement absente dans l'Océan Indien ? (cf. PelerInfo n°6)

Arborez les couleurs de l'APECS

Soutenez les actions de l'APECS, commandez vos tee-shirts, débardeurs, sweats et polaires à l'effigie du requin pèlerin !

<http://asso-apecs.org/Les-vetements-APECS.html>



Une espèce protégée ?

Le requin pèlerin ne figure pas sur la liste des espèces protégées par la loi française. Il est cependant considéré comme une espèce menacée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Depuis 1996, la population mondiale est inscrite sur la liste rouge comme « vulnérable », et depuis 2000 les sous-populations du Pacifique Nord et de l'Atlantique Nord-Est sont également classées comme « en danger ». L'espèce est également inscrite comme "vulnérable" sur la liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine dont le chapitre élasmobranches date de fin 2013.



Plusieurs facteurs ont conduit à ces inscriptions :

- Le déclin rapide des populations exploitées dans le passé couplé à leur très lent renouvellement dû aux caractéristiques biologiques de l'espèce,
- Les menaces que représentaient les captures accidentelles, le dérangement lié au développement d'activités d'écotourisme, les collisions dans les régions avec un fort trafic maritime ou encore la pollution.

Parallèlement à cette prise de conscience, le statut de l'espèce a évolué de façon significative dans certains pays et s'est traduit, au niveau international, par son inscription sur différentes conventions :



- Annexe II de la Convention de Barcelone depuis 1995, dans le protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
- Annexe II de la Convention de Berne depuis 1997 pour la population de Méditerranée. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.
- Annexe II de la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) depuis 2003.
- Annexe V de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (OSPAR) depuis 2003, sur la liste des espèces menacées et/ou en déclin.
- Annexes I et II de la Convention de Bonn pour la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) depuis 2005.
- Annexes I et III du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (CMS Sharks MOU) depuis 2010 (A. I) et 2012 (A. III).

Si ces dernières ne protègent pas le requin pèlerin en soi, elles encouragent les pays signataires à prendre les mesures nécessaires en vue de le protéger au sein de leur propre territoire, et/ou à établir des partenariats dont le but est d'améliorer son état de conservation.

En Europe, l'île de Man, dépendance de la Couronne britannique, a été la première à protéger l'espèce dès 1990. Le Royaume-Uni, les îles Anglo-Normandes, Malte et l'Espagne ont suivi durant les deux dernières décennies. Et ce n'est que depuis 2007 que la Politique Commune de la Pêche a interdit aux navires communautaires (UE) et aux navires de pays tiers de pêcher, de conserver à bord, de transborder et de débarquer des requins pèlerins dans toutes les eaux européennes. Ce règlement s'applique aussi hors de ces eaux pour les navires communautaires.

Aujourd'hui, si la pêche ciblée des requins pèlerins est entièrement interdite en Europe, les captures accidentelles persistent. De nouvelles menaces potentielles voient le jour avec notamment le développement des énergies marines renouvelables, la pollution croissante par les micro-plastiques, ou encore le changement climatique et l'acidification des océans qui impactent de plus en plus la composition zoo-planctonique.